



Notre-Dame de Bellecombe

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 42 / 2023 Portant réglementation temporaire de voirie

Le Maire de la commune de Notre-Dame de Bellecombe ;
 VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L.2212-2, et L. 2213-1 ;
 VU le Décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 portant réglementation de la police de la circulation routière, modifié et complété par les décrets n° 69-150 du 5 février 1969, 72-472 du 12 juin 1972, 72-541 du 30 juin 1972, 73-358 du 27 mars 1973, 73-561 du 28 juin 1973, 73-1074 du 3 décembre 1973, 74-234 du 13 mars 1974, 75-113 du 27 février 1975, 75-131 du 7 mars 1975 et notamment les articles R44 et R225 ;
 VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié ou complété par les arrêtés des 17 octobre 1968, 23 juillet 1970, 8 mars 1971, 20 mai 1971, 27 mars 1973, 10 et 154 juillet 1974, 6 et 7 juin 1977 et notamment les articles 4 et 9 ;
 VU la demande formulée par l'entreprise SO.GRE.BAT en date du 24/07/2023, d'installer une grue pour la construction du projet « Les Balcons de Juliette » sur la parcelle A 1273, au Revêt, route de Savoie à partir du 14/09/2023 ;

Arrête

Article 1

A partir du jeudi 14 septembre 2023 et pour une durée d'un an, l'entreprise SO.GRE.BAT est autorisée :

- à ériger une grue sur la parcelle A 1273, rue de Savoie, pour la construction du projet « Les Balcons de Juliette ».
- à utiliser en survol sans charge, la zone indiquée sur le plan joint, dont une portion de la route « rue de Savoie » avec engagement de l'entreprise d'aucune chute de matériaux.

Article 2

La signalisation rendue nécessaire par la présence du chantier ou par la réglementation de la circulation faisant l'objet du présent arrêté sera conforme à l'instruction sur la signalisation temporaire des routes du 15.07.1974.

L'entreprise SO.GRE.BAT sera tenue d'assurer la fourniture, la mise en place et la dépose de cette signalisation.

Elle conservera pendant toute la durée des travaux et jusqu'à l'enlèvement de cette signalisation, la responsabilité de la sécurité tant des usagers que du chantier lui-même. Sa responsabilité sera substituée à celle de la Commune de Notre-Dame de Bellecombe, si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente réglementation.

Article 3

Les zones de stockage et d'emprise au sol de la grue seront closes et interdites d'accès au public. L'entreprise a fourni à la Mairie un certificat de visite de la grue datant de moins de 6 mois.

Article 4

La présente autorisation est donnée à titre temporaire **à partir du 14 septembre 2023 pour une durée d'un an**. Faute d'exécution dans ce délai et sauf reconduction de la présente autorisation, celle-ci sera réputée retirée.

Article 5

M. le Maire, la gendarmerie d'Ugine sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à l'application du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la Mairie ; notifié à l'entreprise SO.GRE.BAT. pour être affiché au droit des travaux, transmis à la gendarmerie d'Ugine, au SDIS.

Article 6

Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun BP1135 – 38022 GRENOBLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

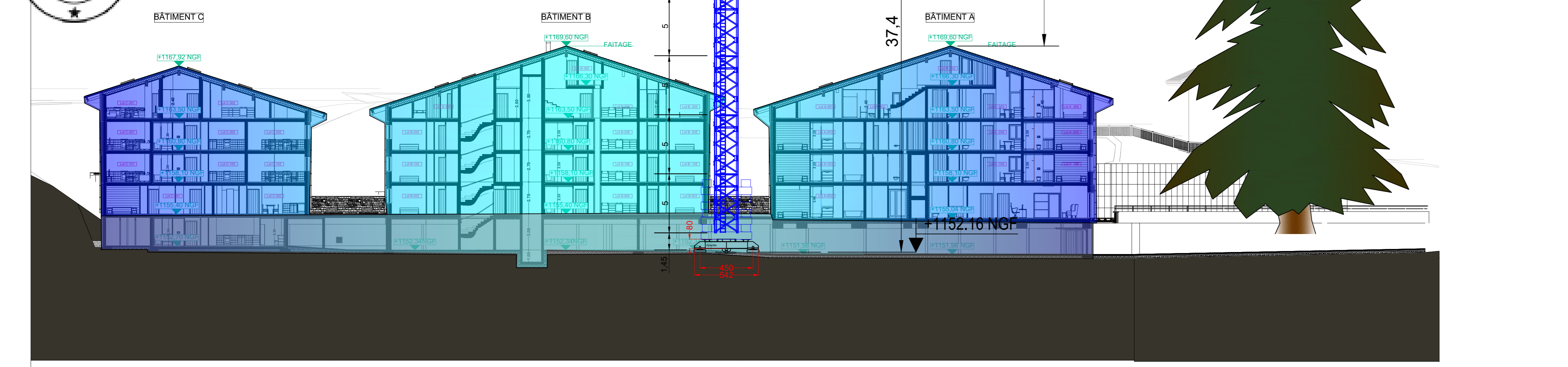
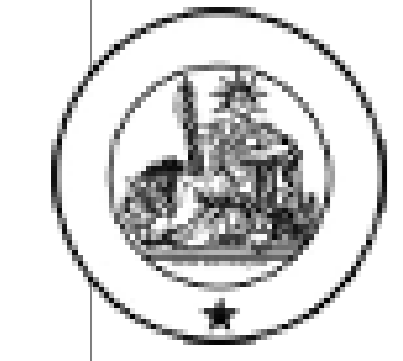
Fait à Notre-Dame de Bellecombe, le 1^{er} août 2023.



Le Maire, M. DIREZ Lionel, Adjoint au Maire

Mairie - 285, rue de Savoie - 73590 NOTRE-DAME DE BELLECOMBE
 Accueil: 04 79 31 61 91 - Fax: 04 79 31 76 16 - ndb.mairie@wanadoo.fr
 Secrétariat: 04 79 31 12 16 - ndb.secretariat@orange.fr



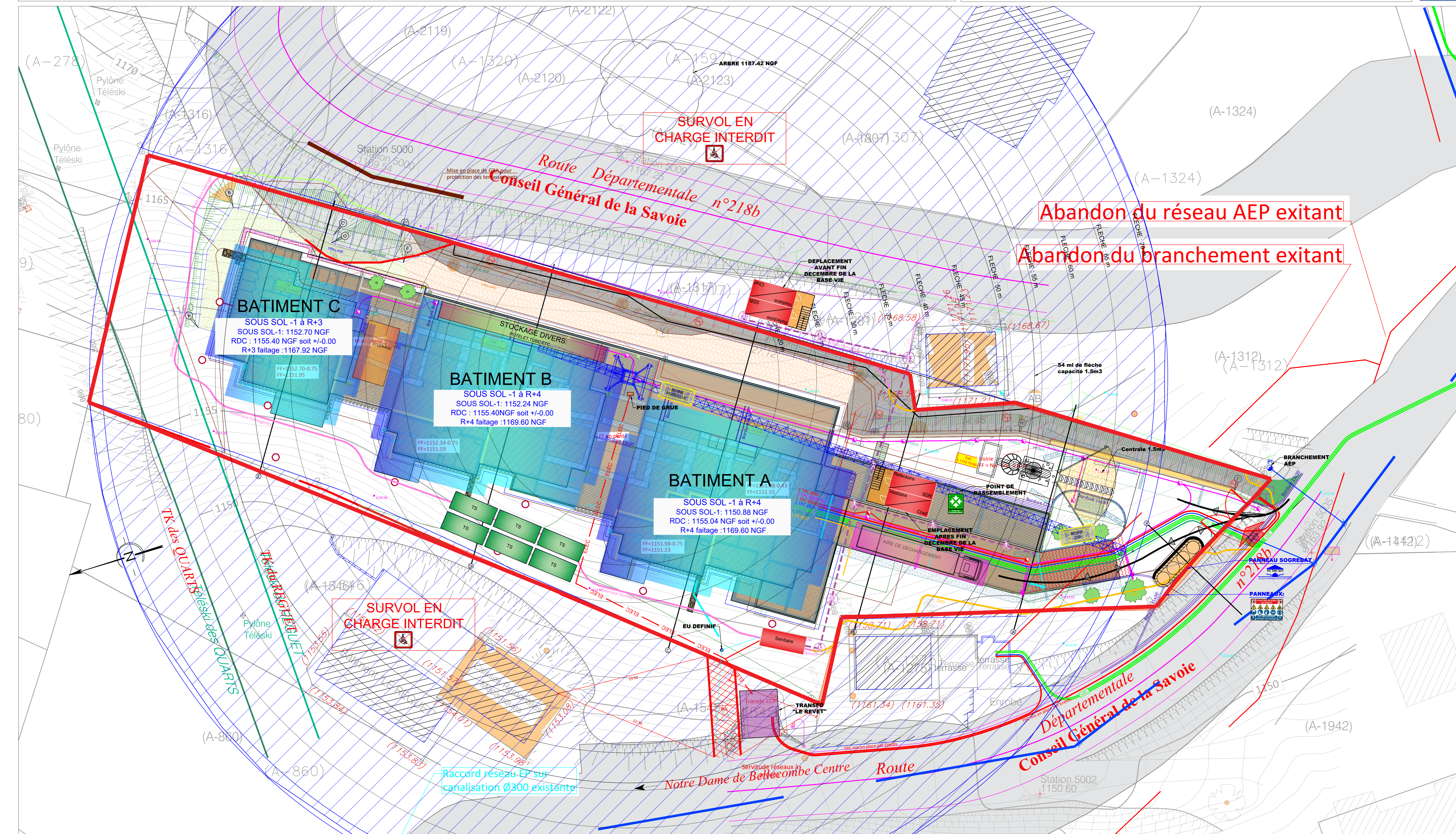
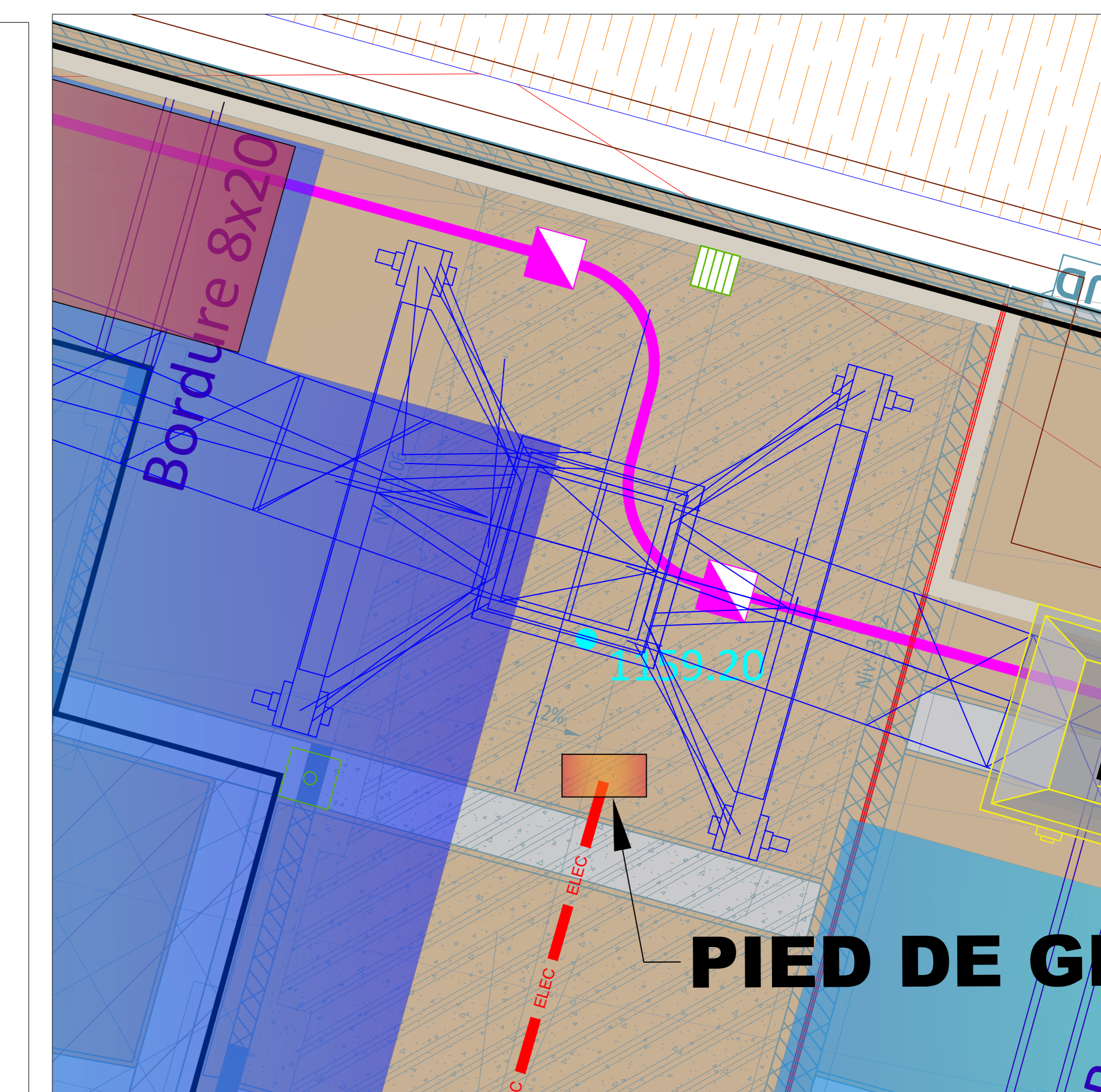


GRUE 1

CARACTERISTIQUES GRUE POTAIN	
Type	MDT 319
Châssis	ZD 463 (4.50x4.50)
Encombrement	
Flèche	70 m
Contreflèche	19.20 m
Charge	3T à 65m
Niveau du rail	1151.60 NGF
Ht sous crochet	1189.56 NGF soit 37.40 m
Hauteur totale	1196.30 NGF
Voie de grue	
N° de serie :	

COURBES DE CHARGES DE LA GRUE MDT 319

FLECHE	25 M	30 M	35 M	40 M	45 M	50 M	55 M	60 M	65 M	70 M
POIDS	10.8T	8.8T	7.4T	6.3T	5.6T	4.9T	4.1T	3.5T	3T	2.6T



LEGENDE:

	EMPRISE DES SOUS SOL		PANNEAU DE CHANTIER
	EMPRISE DES BALCONS / TERRASSES		CLOTURE DE CHANTIER
	EMPRISE DES BATIMENTS		MUR EXISTANT
	EMPRISE VOIRIE		Zone de survol de la grue avec charge interdite
	PASSAGE PIETONS		EAU
	AIRE DE STOCKAGE		ELECTRICITE

**LES BALCONS DE JULIETTE
NOTRE DAME DE BELLECOMBES**

SO. GRE. BAT.
339, rue de l'Emporey
38113 VEUREY-VOROIZE

**PLAN D'INSTALLATION
DE CHANTIER**

 SOCIETE GRENOBLOISE DE BATIMENT	Date	11/07/2023
	Indice	...
	Echelle	1/200
	Modifications	...